Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212203244-20251124-25_07_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre 2025 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier HOUZET, Maire.
Etaient présents : Olivier HOUZET, Maire, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Nolwenn BRIAND (arrivée à 18h10), Christian DAGORN, Adjoints, Hervé LE BONNIEC, Nathalie LE DILAVREC (arrivée à 18h55 ; départ à 19h30 et retour à 19h45), Hannah ISSERMANN (arrivée à 18h30), Josiane REGUER, Joël LE DROUGMAGUET, Gisèle LE GUILLOUZER, Erik JACOB et Hélène LE QUEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s ayant donné procuration :
Omar ABDELMOUMENE, procuration à Marcel LE BOZEC
Nathalie LE DILAVREC, procuration à Gaëlle URVOAS jusqu'à 18h55 et de 19h30 à 19h45

Absent.e.s
Michel BENOIT

Secrétaire de séance : Hervé LE BONNIEC est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 25.07.04. (1.1)
Date de convocation : 14 novembre 2025
Date d'affichage de la convocation : 14 novembre 2025

Objet : Aménagement du parking de la bibliothèque, des stationnements devant la mairie et du quai de bus (Avenue de la Mairie)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation de travaux sur devis a été lancée en vue de l'aménagement des espaces suivants :

- Le parking de la bibliothèque.
- Les stationnements situés devant la mairie.
- Le quai de bus, situé avenue de la Mairie.

Trois entreprises ont répondu à cette consultation :

- Colas
- Setap
- Eurovia

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212203244-20251124-25_07_04-DE

Après ouverture des plis, l'entreprise Eurovia qui s'avère être la mieux-disante avec un montant des travaux de 61 700,25 € HT. soit 74 040,30 € TTC.
Conformément à l'avis unanime des membres de la Commission Finances et du Comité de Développement du territoire, il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise Eurovia pour réaliser les travaux.

Les travaux seront à programmer avec un délai de 4 semaines pour réception **fin Février 2026** au plus tard.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Commande Publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE :

- **D'attribuer le marché** de travaux d'aménagement du parking de la bibliothèque, des stationnements devant la mairie et du quai de bus (Avenue de la Mairie) à l'entreprise **Eurovia**.
- **D'acter le montant** des travaux à **61 700,25 € HT**, soit **74 040,30 € TTC**.
- **De fixer le délai** d'exécution à quatre (4) semaines, avec une réception au plus tard à la fin du mois de février 2026.

PRÉCISE

- Qu'une vigilance particulière devra être apportée sur la qualité et la mise en œuvre de l'enrobé prévu au cahier des charges.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Olivier HOUZET

MAIRIE de SAINT-QUAY-PERROS (Côtes d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Hervé LE BONNIEC